

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 22 mars 2013**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés et les absents

Excusés : Jean BOURGEOIS > pouvoir à Jérôme FLON

Absents : Raphaël GRANON

Secrétaire de séance : Sylvie DERVILLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2013

**A . COMPTE ADMINISTRATIF M14 – Commune pour l'année 2012 – Délibération**

**Section d'investissement :**

Report de résultat N-1 :	- 81 951.66 €
Total Recettes 2012 :	168 397.74 €
Total Dépenses 2012 :	113 779.55 €
Résultat de la section Investissement 2012 :	54 618.19€
Résultat de clôture d'investissement :	- 27 333.47 €

**Section de fonctionnement :**

Report de résultat N-1 :	60 832.29 €
Total Recettes 2012 :	145 547.78 €
Total Dépenses 2012 :	106 436.60 €
Résultat de la section Fonctionnement 2012 :	39 111.18 €
Résultat de clôture de Fonctionnement :	99 943.47 €

**COMPTE ADMINISTRATIF M49 – Eau pour l'année 2012 – Délibération**

**Section d'investissement :**

Report de résultat N-1 :	-21 737.17€
Total Recettes 2012 :	34 617.60€
Total Dépenses 2012 :	30 629.76€
Résultat de la section Investissement 2012 :	3 987.84€
Résultat de clôture d'investissement :	-17 749.33€

**Section de fonctionnement :**

Report de résultat N-1 :	12 013.72€
Total Recettes 2012 :	33 645.59€
Total Dépenses 2012 :	32 926.09 €
Résultat de la section Fonctionnement 2012 :	719.50 €
Résultat de clôture de Fonctionnement :	12 733.22 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote des comptes administratifs.

Les comptes administratifs de la commune et du service de l'eau et assainissement et les comptes de gestion du percepteur sont approuvés à l'unanimité des présents.

**B. AFFECTATION DU RESULTAT 2012 M14 – COMMUNE - Délibération**

- Il est proposé d'affecter 30 000€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Proposition acceptée à l'unanimité.

- Le conseil municipal décide de reporter le solde du résultat de fonctionnement de 2012, soit 69 943.47€, au compte R002 du budget primitif de 2013 ;

- De reporter le déficit d'investissement de 2012, soit 27 333.47€, au compte R001 de la section d'investissement du budget primitif 2013.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2012 M49 – EAU ASSAINISSEMENT - Délibération**

- Il est proposé d'affecter 12 733.22€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Proposition acceptée à l'unanimité.

- Le conseil municipal décide de reporter le déficit d'investissement de 2012, soit 17 749.33€, au compte R001 de la section d'investissement du budget primitif 2013.

### **C. VOTE DES TROIS TAXES**

Monsieur le Maire remet aux conseillers une copie de l'état 1259 concernant les taux d'imposition 2013 et propose de voter les taux des trois taxes locales. Suite à l'augmentation des bases, le conseil municipal décide de reconduire les taux des taxes de 2012.

### **D. PREPARATION BUDGET 2013**

Subventions 2013 : reconduction des subventions pour les différentes associations

### **E. POSE DES COMPTEURS**

Un compteur a été posé aux Sources de Côte Belle. Il n'est pas constaté de fuite entre la source et l'entrée de Vaugelas.

L'entreprise LIOTARD doit intervenir au point bas (passage à gué de la Vaugelette, quartier Massons) pour poser une vanne de sectionnement afin de poursuivre la recherche de fuite sur la conduite principale.

### **F. MAISON DE L'ADRET**

Présentation des entreprises retenues pour la restauration de la maison de l'Adret.  
Le planning des travaux est à venir.

### **G. VALLEE DE LA GERVANNE** : Agence Postale et Point Public

Le Point Public est en phase d'arrêt.

Projet de convention entre les communes, réunion prévue vers le 15 avril 2013. Cette convention permettrait la gestion d'autres problèmes, par exemple la création d'un chenil-relais de la SPA à Beaufort sur Gervanne.

### **H. COPROPRIETE LE DEROT**

Suite à l'analyse des devis des entreprises LIOTARD et COMBIER pour la pose des compteurs d'eau, le conseil municipal a décidé de confier le travail à l'entreprise LIOTARD.

### **I. REGLEMENT DE L'EAU**

Modification du règlement de l'eau : l'achat et la pose des compteurs d'eau est à la charge de l'administré, le choix de l'entreprise responsable des travaux revient à la mairie.

### **J. DDT**

Un logiciel pour la voirie communale a été installé par un agent de la DDT. Cela permet de consulter les réseaux téléphone et électricité.

Permis : depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013, chaque document d'urbanisme nécessitant une modification de la partie électrique oblige la commune à s'adresser au SDED (et non plus à l'état) faute de quoi les frais sont à la charge de la commune. Une convention avec le demandeur doit attester de la prise en charge du travail par celui-ci.

### **K. ELECTRIFICATION ET TELEPHONIE**

Les travaux quartier Durenage sont terminés.

### **L. SDED**

Option pour la prise de compétence par rapport à l'éclairage public : installation et entretien pris en charge. La question du coût demandé se pose.

### **M. FIBRE OPTIQUE**

Problème de réseau des portables dans certains endroits de la commune.

### **N. URBANISME**

DP : Mme SCHÜPPHAUS, construction piscine hors sol à Vaugelas

DP : M. MONGOUR, construction d'un abri jardin

DP : M. VINAY, pose de 24 panneaux photovoltaïques

### **O. DIVERS**

Courrier du SIVOS : proposition de modification de contrat concernant les enfants de Montclar au sein du SIVOS, à l'étude.

**Fin de séance : 22H. Prochain conseil municipal prévu le jeudi 04 avril 2013 à 20h**